

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 avril 2022  
17h40



## DIVIDENDE 2021

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Dans le prolongement des résultats satisfaisants constatés sur l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la société Alten SA (la « Société ») a décidé, le 27 avril 2022, que soit proposé aux actionnaires d'approuver lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2022 un dividende de 1,30 € par action ordinaire et 0,65 € par action de préférence, soit un montant total de 44 747 699,75 €.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 34 420 715 actions ordinaires et aux 1 185 actions de préférence composant le capital social de la Société au 31 mars 2022, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 juin 2022 de la résolution relative à l'affectation du résultat, le paiement du dividende aura lieu le 29 juin 2022 après détachement du coupon le 27 juin 2022.

#### **À propos d'ALLEN**

***Pour toutes informations: [www.alten.com/investisseurs](http://www.alten.com/investisseurs)***

***Contact journalistes : [alten@hopscotch.fr](mailto:alten@hopscotch.fr)***

*Leader Européen de l'Ingénierie et de l'IT Services, ALLEN réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et DSI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.*

*Le titre ALLEN est coté au compartiment A du marché d'Euronext Paris (ISIN FR0000071946), fait partie du SBF 120, de l'indice IT CAC 50 et du MIDCAP 100, et est éligible au SRD.*